

COMMUNE DE PROPRIANO

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

20 février 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260220-2026-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Première partie : Le budget Ville.

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
 - a) Les recettes.
 - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
 - a) Les dépenses.
 - b) Les recettes.
4. La dette.
5. La fiscalité.
6. Programmation des investissements de la Collectivité :

Deuxième partie : Le budget du Port de Plaisance.

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
 - a) Les recettes.
 - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
 - a) Les dépenses.
 - b) Les recettes.
4. La dette.
5. Programmation des investissements de la Collectivité :

Troisième partie : Le budget de l'Aérodrome de Tavarua.

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
 - a) Les recettes.
 - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
 - a) Les dépenses.
 - b) Les recettes.
4. Programmation des investissements de la Collectivité :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Ce rapport est établi en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui nous invite à engager un débat sur nos orientations budgétaires, dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

Au-delà de cette opportunité législative, cet exercice doit nous permettre d'une part, d'évaluer l'impact de nos choix budgétaires passés sur les grands équilibres financiers de la collectivité et d'autre part, de définir notre action présente et à venir dans le respect de certains arbitrages budgétaires garantissant la pérennité de nos interventions.

Les axes majeurs de notre politique seront :

- La poursuite de l'apurement de la dette (emprunts) du budget annexe du Port de Plaisance.
- La réduction des dépenses de fonctionnement et notamment la stabilisation des dépenses de personnel, mais aussi des charges à caractère général.
- L'augmentation des recettes en section de fonctionnement.
- La poursuite de notre politique d'investissements visant au renforcement de notre patrimoine et à l'amélioration du service rendu.

Ce rapport est destiné à répondre à cette problématique à partir :

- De l'évolution de l'exécution budgétaire depuis 2021.
- De nos marges de manœuvres financières pour l'exercice 2026 et les années à venir.

Il convient cependant d'adopter quelques règles prudentielles concernant l'analyse financière par les ratios. Chacun a pu être amené à constater combien l'utilisation d'un ratio sorti de son contexte pouvait donner lieu à des interprétations erronées source de débat politique totalement incompréhensible pour le contribuable ou le citoyen peu averti des subtilités de l'analyse financière.

Les analyses financières devront donc être interprétées en tenant compte d'indicateurs physiques et de l'environnement économique et social de notre collectivité.

L'objectif de cette analyse est de mettre en lumière les évolutions budgétaires et financières récentes du budget de la collectivité.

Dans cette logique, la présentation financière va être centrée sur l'évolution des grandes masses budgétaires.

La dette et la fiscalité, en raison de leurs spécificités et du lien direct qu'elles constituent avec les risques financiers, feront l'objet d'un traitement individualisé.

En ce qui concerne la Commune de Propriano, le nombre d'habitants pris en compte pour les ratios comparatifs est de 4028 habitants, soit la population INSEE de 2025 pour un total de population DGF de 5373 habitants.

Les comparaisons effectuées dans ce document s'appuient sur les chiffres fournis par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur.

Les données chiffrées de la collectivité sont celles des comptes administratifs votés de 2021 à 2024.

Les informations fiscales sont extraites des états 1259 MI notifiés par la DGI à la Commune.

Ce rapport est en conformité avec l'Analyse financière de Propriano réalisée par la Trésorerie de Sartène en décembre 2012.

Le présent rapport se réfère au rapport d'observations définitives relatives à la gestion de la Commune de Propriano de la Chambre Régionale des Comptes d'octobre 2025 concernant les exercices 2019 et suivants débattus lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2025.

Première Partie : Le budget Ville

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025 + DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5863	6357	6728	6974	7149
Dotation globale de fonctionnement	1079	1131	1255	1173	1201
Impositions directes	2433	2494	2698	2777	2913
Autres recettes fiscales (alloc.compensatrice)	1564	1828	1677	1904	1947
Autres recettes de fonctionnement	787	904	1098	1120	1088

Concernant les impôts directs, il convient de noter que le calcul du potentiel fiscal (Bases de la Commune X taux moyens nationaux) est modifié suite à la suppression « *en sifflet* » de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales qui est totalement supprimée à compter de l'exercice 2023.

Pour rappel, avant cette réforme le taux de la T.F.B. de la Commune était de 16,60%, il a donc été majoré de 12,25%, à savoir la part de la T.F.B. que percevait précédemment la Collectivité de Corse.

En effet, cette ressource a été transférée de la région aux Communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Bases de la Commune 2025 X Taux moyens nationaux 2024 de la strate.

Bases de la Commune 2025 X Taux de la Commune 2025.

T.H.R.S.: Base : 4191 K€ X 16,56% taux moyen national : 694 K€

Base : 4191 K€ X 13,95% taux de la commune : 585 K€

T.F.B. : Base : 8253 K€ X 38,32% taux moyen national : 3162 K€

Base : 8253 K€ X 28,85% taux de la commune : 2381 K€ (avant application du coeff. correcteur.)

T.F.N.B: Base : 26 K€ X 50,48% taux moyen national : 13 K€

Base : 26 K€ X 53,62% taux de la commune : 14 K€

Total des produits nationaux : 3869 K€

Total des produits communaux : 2980 K€

Considérant que l'effort fiscal est très important : 1,008852 (moyenne de la strate 1,150280) notamment en raison de la valeur des biens sur la Commune, il est aisé de conclure que l'augmentation du taux de la TFB ne peut en aucun cas être envisagée pour accroître les recettes de fonctionnement.

La suppression de la taxe professionnelle a modifié les éléments d'analyse financière.

En remplacement, la Communauté de Communes perçoit depuis 2011 la CFE (Taux 2025 : 17,79%), la CVAE, l'IFER, la TASCOT, la THRS (Taux anciennement appliqué et désormais figé : 11,50 %), la TFNB (Taux 2025 : 1,94 %) + la TANB (Taux 2025 : 34,97%), une fraction de la TVA, le tout diminué du FNGIR. Le taux de la TEOM perçu par la CCSVT sur notre Commune étant de 7%.

N.B : le projet de loi de finances 2023 a acté la suppression de la CVAE, diminué de 50% en 2023 avant d'être totalement supprimé en 2024.

b. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025 + DM</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	4893	4967	5434	5850	5976
Frais de personnel	2362	2479	2472	2627	2731
Transferts versés (contingent participat. subv.)	392	416	445	453	458
Autres frais de gestion	2139	2072	2517	2770	2787

LE POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM	Moyenne Nationale 2024 des communes de la strate
Commune de Propriano	48,27%	49,90%	45,49%	44,90%	45,69%	54,14%

LE POIDS DES SUBVENTIONS ET DES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Transferts versés/Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM	Moyenne Nationale 2024 des communes de la strate
Commune de Propriano	8,01%	8,37%	8,18%	7,74%	7,66%	8,48 %

2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
RÉCETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	5863	6357	6728	6974	7149
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4893	4967	5434	5850	5976
EPARGNE DE GESTION	970	1390	1294	1124	1173
Intérêts de la dette	196	121	114	105	97
EPARGNE BRUTE	774	1269	1180	1019	1076
Remboursement du capital de la dette	171	178	186	194	202
EPARGNE NETTE	603	1091	994	825	874

Ratios d'épargne en % des recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
Taux d'épargne de gestion	16,54%	21,86%	19,23%	16,11%	16,40%
Taux d'épargne brute	13,20%	19,96%	17,53%	14,61%	15,05%
Taux d'épargne nette	10,28%	17,16%	14,77%	11,82%	12,22%

3. Les investissements et leurs financements :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025 + DM</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4320	1291	3470	2693	4571
Acquisitions	4051	13	609	403	632
Travaux	193	1278	2705	2191	3837
Autres dépenses d'investissement	76		156	99	102

EFFORT D'EQUIPEMENT	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025 + DM</u>	<u>Moyenne Nationale 2024 des communes de la strate</u>
Population DGF	5042	5175	5188	5234	5373	
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	1453	1180	669	514	850	433

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025 + DM</u>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5901	1966	3425	2874	3642
F.C.T.V.A.	429	160	89	128	239
Dotations et subventions	589	691	1339	1223	2161
Cession	3134	-	-	21	-
Autres recettes d'investissement	1749	1115	1997	1502	1242

Les dépenses et les recettes d'investissement pour l'exercice 2021 sont impactées par la délibération du 14 décembre 2021 relative au retour de biens en provenance du Port de Plaisance vers le budget principal et par la D.M 2.

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025 + DM</u>
EPARGNE NETTE	603	1091	994	825	874
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5901	1966	3425	2874	3642
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4320	1291	3470	2693	4571
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	+1531	+675	-45	+181	-929
Emprunt	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI + RF - 1068) - (DI + DF + 66)	+1057	+1282	+336	+187	-421

Le financement des investissements a été réalisé majoritairement par l'autofinancement sur toute la période 2021-2025 ; rappelons que nous avons dû recourir à un crédit relais de 2.000.000 € au cours de l'exercice 2017, dans l'attente du versement des subventions ; Nous avons remboursé au cours de l'exercice 2018 1.447.504 € de ce crédit relais, puis 202.496 € au cours de l'exercice 2019 et enfin le solde soit 350.000 € au début de l'exercice 2020.

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Fond de roulement 1/12 des dépenses réelles de fonctionnement	+ 1057 407,75	+1282 413,91	+336 452,83	+187 487,50	-421 498,04

Le résultat global de clôture correspond au fonds de roulement et doit assurer à la commune une sécurité en termes de trésorerie.

Pour être satisfaisant, le fonds de roulement doit représenter au moins un mois de dépenses réelles de fonctionnement.

4. La dette :

Annuité de la dette en milliers d'Euros	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Intérêt	196	121	114	105	97
Capital	171	178	186	194	202
Annuité	367	299	300	299	299

Encours de la dette en milliers d'Euros	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Capital restant du au 31.12.	2880	2702	2516	2322	2119

Avec 2119 K€ au 01.01.2026 (suite au transfert d'un emprunt du budget port de plaisance vers le budget principal), la Commune de Propriano a un encours de dette de 394,51 € par habitant. Dans les communes de même strate, le niveau à l'habitant est de 703 €, (moyenne nationale de la strate).

Capacité de désendettement en années d'épargne	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Capital restant dû / Epargne brut	3,72	2,12	2,13	2,27	1,96

NB : il nous faut rester vigilant face à l'évolution de la situation économique, voir d'une reprise de la crise sanitaire ou d'autres aléas qui pourraient engendrer des risques de pertes de recettes importantes (cantine scolaire, ALSH, piscine, théâtre, bibliothèque, marché, etc...), il nous faudra évaluer la situation des différentes régies courant octobre 2026 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires, afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.

En raison de l'instabilité politique, en l'absence de majorité à l'Assemblée Nationale, faute d'un budget approuvé par le parlement dans les délais habituels, il en résulte des incertitudes sur les dotations de l'Etat (DETR, DSIL etc...).

En raison des difficultés financières de la CdC et du nouveau règlement d'aide pour la période 2026-2031 approuvé par l'Assemblée de Corse lors de sa session du 18 décembre 2025, nous devons faire face aux incertitudes sur les aides aux Communes de la Collectivité de Corse (l'ex. D.Q devenue PACT Paese Vivu et ses critères, Aide au Patrimoine, Fonds SCOLA et petite enfance, etc).

5. La fiscalité :

<u>Potentiel fiscal</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Moyenne Nationale 2024 des communes de la strate</u>
Population DGF	5042	5175	5188	5234	5373	
Produits des 3 taxes Potentiel fiscal en € par h	2.432.992 482,54	2.539.933 490,80	2.712.987 522,93	2.795.580 534,11	2.844.887 529,48	545

La commune a pratiqué un gel des taux depuis 2000 jusqu'à ce jour, après la très forte augmentation des taux de 1999.

<u>ANNEES</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Moyenne Nationale 2024 des communes de la strate</u>
Taux THRS	13,95	13,95	13,95	13,95	13,95	16,56
Taux TFB	16,60	28,85	28,85	28,85	28,85	38,32
Taux TFNB	53,62	53,62	53,62	53,62	53,62	50,48

Malgré le gel des taux, la pression fiscale est encore très importante sur les trois taxes.

<u>BASES NETTES en €</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
THRS	7.843.529	4.441.182	4.879.815	4.378.000	4.191.578
TFB	6.593.978	7.225.000	7.639.000	7.967.000	8.253.842
TFNB	21.830	21.300	26.000	27.000	26.879
<u>VARIATIONS DES BASES EN %</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
THRS	+6,38%	+6,50%	+9,88%	-10,28%	-4,25%
TFB	+0,13%	+9,56%	+5,73%	+4,29%	+3,60%
TFNB	+0,13%	-2,42%	+22,06%	+3,85%	-0,78%

Pour conserver une épargne forte, les frais de personnel, doivent être impérativement réduits. Ils se situent actuellement à un niveau élevé, même s'ils sont inférieurs à la moyenne nationale des communes de la strate.

De même les subventions aux associations doivent faire l'objet d'un examen rigoureux. Il convient également de contenir, conformément aux préconisations de la Chambre Régionales des Comptes, les charges à caractère général.

Il nous faut rester vigilant sur l'impact de la suppression de la taxe d'habitation prévu par la loi des finances 2018 adopté par le législateur qui est totalement supprimée en 2023 pour toutes les résidences principales. Pour ce faire, nous avons missionné le bureau d'études Eco-Finances afin de nous permettre les mises à jour des bases afin de conserver la croissance dite « physique » et « la dynamique des bases », l'objectif étant de ne pas être pénalisé lors de l'évaluation de la compensation que l'Etat verse aux Communes.

La TLPE nous a rapporté sur l'exercice 2025 : 31.068 €.

6. Programmation des investissements de la Collectivité :

Opération	Maîtrise d'œuvre etc...	Travaux Estimation
	HT	HT
BUDGET VILLE / 2026		
Phase 1 aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD reliquat	7.272,00 €	182.474,00 €
Phase 2 aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD reliquat	45.455,00 €	1.088.000,00 €
Aménagements urbains centre-ville (convention avec la CdC) de Mancinu à Quatrina		217.510,00 €
Phase 3 des aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD	96.594,00 €	1.701.231,00 €
Aménagements Urbains Centre-Ville (convention avec la CdC) av. Napoléon III		259.115,00 €
Réhabilitation du clocher de l'église Notre Dame de la Miséricorde	49.000,00 €	255.500,00 €
Extension préau de l'école primaire		26.000,00 €
Réhabilitation église de Tivolaggio		27.900,00 €
Mur de soutènement parking de Mancinu		
Résiliation anticipée d'un bail (création d'un hangar communal)		214.000,00 €
BUDGET VILLE / 2027		
Aménagements urbains centre-ville (convention avec la CdC) avenue Napoléon III		259.115,00 €
Route de Brindigaccia	21.760,00 €	314.649,00 €
Route de Bartaccia / Tikiti (RD 19 A / RT 402)	25.500,00 €	383.507,00 €
Aménagement salle polyvalente (ex. Midnight)	71.100,00 €	615.925,00 €
Réhabilitation rénovation énergétique anciens bât.s com.aux (CRTE Or.Str.n°2 Ac.16)		
Restauration orgue Eglise Notre Dame de la Miséricorde	14.777,00 €	149.852,00 €
Phase 4 des aménagements urbains Av Napoléon III intersection Ch. des Plages/Lido		
BUDGET VILLE / 2028 et suivants		
Gendarmerie (Extension + Réhabilitation existant) ORT-PVD	68.887,00 €	1.494.602,00 €
Aménagement et réhabilitation Centre Hébergement + Maison saisonniers ORT-PVD		1.943.992,00 €
Hôtel de Ville : démolition et reconstruction ORT-PVD		3.000.000,00 €
Vestiaires stades + nouvelle tribune		
Aménagements sur l'esplanade Est de la Plaine dont skate park etc...		59.471,00 €
Centre d'interprétation et de valorisation de la pêche artisanale à Terra Nova ORT-PVD	97.857,00 €	603.570,00 €
Chambre funéraire au cimetière		

Éléments de prospective :

Cette programmation pluriannuelle ambitieuse ne pourra être mise en œuvre que si notre Collectivité maintient sa capacité d'autofinancement et si nos différents partenaires nous accordent les subventions nécessaires ; elle s'inscrira dans le cadre de la convention O.R.T et le dispositif Petites Villes de Demain.

Pour les investissements déjà prévus ou commencés en 2025 sous maîtrise d'ouvrage communale (ORT-PVD : phases 2 et 3), qui seront réalisés ou achevés en 2026, les subventions de l'Etat sont acquises ; Toutefois nous restons dans l'attente de l'arrêté de subvention pour la deuxième partie de la phase 3, la demande ayant été transmise à l'Etat. Pour le financement des autres projets (2026-2027), notamment pour la mise en œuvre des actions mûres (routes de Bartaccia et Brindigaccia, clocher de l'église, salle polyvalente, etc...), les subventions ont été sollicitées auprès de la Collectivité de Corse, toutefois celle-ci s'est dotée d'un nouveau dispositif d'aide aux Communes (voir page 7).

Il nous faut maintenir notre capacité d'autofinancement.

Le recours à l'emprunt pour financer la part contributive de la Commune n'est pas envisageable.

En effet, en raison du principe de l'unicité budgétaire il convient de rester très prudent du fait de l'encours très important de la dette (5.725.304 €) du budget annexe du S.P.I.C. du Port de Plaisance et de Pêche ; auquel il convient d'ajouter l'encours de la dette du budget principal soit : 2.128.214 €.

Même si d'autre part nous avons atteint l'objectif du remboursement du reliquat du crédit relais de 2.000.000 € soit 202.496 € sur l'exercice 2019 et 350.000 € au début de l'exercice 2020.

A noter que sur les exercices 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

Il convient de continuer à réduire ou à contenir les dépenses de fonctionnement, afin de conserver une capacité d'autofinancement avec comme objectif au cours des trois prochains exercices, une progression des recettes supérieures à l'augmentation des dépenses.

Il conviendra conformément au compte rendu de la réunion du personnel, qui s'est tenue en date du 11 septembre 2014, et au rapport d'audit du cabinet RH Convictions du 4 décembre 2020, de ne plus procéder au remplacement des départs à la retraite et que les postes vacants nécessaires au fonctionnement des services seront pourvus par redéploiement interne.

7. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus :

Vu la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 92 et 93 qui instaurent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux ;

Les communes (article L.2123-24-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) étant concernées ;

Conformément à la fiche pratique de la DGCL et à ses recommandations le tableau ci-après récapitule les sommes perçues par les élus de la Collectivité : Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués.

Exercice 2025	Prévisions au budget chapitre 65 article 65311 indemnités : 168.000 €		Prévisions au budget chapitre 65 article 65313 cotisation retraite : 7.100 €	
<i>Noms Prénoms</i>	<i>Fonction</i>	<i>Montant annuel brut</i>	<i>Montant mensuel net</i>	
BARTOLI Paul Marie	Maire	40.386 €	2.706 €	
LARI Ange	1 ^{er} Adjoint	14.674 €	1.066 €	
TABERNER Elisabeth	2 ^{ème} Adjoint	14.674 €	1.066 €	
LECA-MONDOLONI Ange-Francois	3 ^{ème} Adjoint	14.674 €	1.066 €	
ETTORI Ghislaine	4 ^{ème} Adjoint	14.674 €	1.066 €	
FAGGIANI Alain	5 ^{ème} Adjoint	14.674 €	1.066 €	
ISTRIA Colette	6 ^{ème} Adjoint	14.674 €	1.066 €	
SCANAVINO François-Joseph	7 ^{ème} Adjoint	14.674 €	1.066 €	
LEANDRI Ange-François	Conseiller Municipal Délégué	7.276 €	533 €	
OLLANDINI Jean Baptiste	Conseiller Municipal Délégué	7.276 €	533 €	
MONDOLONI François	Conseiller Municipal Délégué	7.276 €	533 €	

Aucun élu de la Commune représentant celle-ci au sein d'un Syndicat Mixte ne bénéficie d'indemnité.

Le montant des indemnités versés aux élus pour l'exercice 2025 représente 2,76% des dépenses de fonctionnement.

Deuxième partie : Le budget Port de Plaisance

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1489	1629	1596	1684	1841
Occupation du DPM, Baux et Loyers	83	151	144	146	152
Taxes d'amarrage et douches	1022	1025	969	1078	1121
Parking	119	107	113	165	189
Autres recettes de fonctionnement	265	346	370	294	379

b. Les dépenses

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	818	854	940	905	889
Frais de personnel	320	282	283	271	289
Impôts et taxes	32	75	93	74	108
Autres frais de gestion	466	497	564	560	492

POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
	33,06%	33,02%	30,10%	29,94%	32,39%

2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u> <u>HT</u>	<u>CA 2022</u> <u>HT</u>	<u>CFU 2023</u> <u>HT</u>	<u>CFU 2024</u> <u>H.T</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1489	1629	1596	1684	1841
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts)	818	854	940	905	889
EPARGNE DE GESTION	671	775	656	779	952
Intérêts de la dette	232	286	260	258	229
EPARGNE BRUTE	439	489	396	521	723
Remboursement du capital de la dette	655	676	675	626	646
EPARGNE NETTE	-216	-187	-279	-105	77

3. Les investissements et leur financement :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	53	181	64	14	20
Travaux	9	126	-	-	8
Autres dépenses d'investissement	44	55	64	14	12

EFFORT D'EQUIPEMENT	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
Population DGF	5042	5175	5188	5234	5373
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	108,88	34,98	12,36	2,70	3,69

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1095	1248	963	1066	1293
Dotations et subventions	-	151	-	-	-
Autres recettes d'investissement	1095	1097	963	1066	1293

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
EPARGNE NETTE	-216	-187	-279	-105	77
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1095	1248	963	1066	1293
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53	181	64	14	20
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	+1042	+1067	+899	+1052	+1273
Emprunt (Nouveau)	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI+RF-1068) – (DI+DF+66)	+767	+1001	+805	+1181	+1387

NB : Il nous faudra évaluer la situation des régies du Port de Plaisance (taxes d'amarrage et parking) courant octobre 2026 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.

En fin d'exercice 2023, le 04 décembre 2023 afin de faire face à des dépenses obligatoires ne pouvant être différées, nous avons dû mobiliser la ligne de trésorerie à hauteur de 200.000 €, que nous avons remboursée dès le 02 février 2024.

Le logiciel de réservations avec onglet de notations, statistique et classement « **Navily** » a classé notre Port premier de Corse pour la saison 2025.

La progression des passages entre 2023 (2566), 2024 (2695), 2025 (2812) est de +9,50%. Les contrats annuels baissent de 5,70% entre 2025 et 2024.

Les contrats d'hivernage progressent de +10,70% entre 2024 (232) et 2025 (260).

Les recettes du parking sont en progression constante, les taxes d'amarrage progressent régulièrement.

4. La dette :

Annuité de la dette en milliers d'Euros	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Intérêt	232	286	260	258	229
Capital	655	676	675	626	646
Annuité	887	962	935	884	875

Encours de la dette en milliers d'Euros	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Capital restant dû au 31.12.	8344	7652	6977	6351	5706

Capacité de désendettement en années d'épargne	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Capital restant dû / Epargne brute	19,00	15,64	17,61	12,19	7,89

La maîtrise des frais de personnel est indispensable de même une grande rigueur doit prévaloir pour les autres frais de gestion afin de dégager un excédent de la section de fonctionnement. Les tarifs des taxes d'amarrage, de l'occupation du domaine public maritime, des baux et loyers notamment des boutiques, du parking doivent être équilibrés et cohérents pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement. Constituant nos seules ressources, l'application de ces tarifs doit être rigoureuse. A compter de l'exercice 2020, nous ne bénéficions plus des allègements d'emprunt que nous avions octroyés le Département de la Corse du Sud. Depuis l'exercice 2015, nous sommes assujettis à l'Impôt sur les Sociétés (IS). Une vigilance particulière sera de mise afin de ne pas être imposé à tort. Pour ne plus recourir à la subvention d'équilibre, nous avons missionné le bureau d'études SELDON pour étudier les possibilités de prise en charge directes par le budget général. Le Conseil Municipal a validé le 29 novembre 2019, puis le 14 décembre 2021 le retour de biens du budget du Port vers le budget principal financés par un emprunt dont le solde restant dû était de : 3.133.952,35 € qui a été pris en compte par le budget principal à compter de l'exercice 2020.

5. Programmation des investissements de la Collectivité :

L'achèvement des importants travaux de mise à niveau des installations du Port de Plaisance et de Pêche au cours de l'exercice 2015 réalisés essentiellement grâce aux fonds propres de la Collectivité et surtout au recours à l'emprunt à un niveau important (16 M€) qui obère le budget annexe en raison de l'annuité de la dette. Il convient d'être extrêmement prudent pour les nouvelles programmations. La réhabilitation des sanitaires du bassin Ouest a dû être reportée bien que le Tribunal Administratif de Bastia a jugé ce dossier le 11 juillet 2025 ; la Commune a interjeté appel de ce jugement que nous contestons partiellement du fait qu'il laissait à la charge de notre Collectivité 25% des travaux à réaliser. Nous restons dans l'attente de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille saisie par nos soins.

BUDGET PORT DE PLAISANCE / 2026 / 2027	M.Oeuvre	Travaux
Réhabilitation du bloc sanitaires bassin Ouest	40.925 €	341.042 €
BUDGET PORT DE PLAISANCE / 2028 et suivants		
Restauration écologique		
Equipeement numérique et économie d'énergie		
Restructuration rideau de palplanches (quai 3) <i>partenariat avec la CdC</i>		654.000 €
Extension dans l'avant-port (Est)		

Troisième partie : Le budget de l'aérodrome de Tavarria

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	388	434	315	228	271
Baux et Loyers	2	2	2	2	3
Taxes d'atterrissage	45	43	42	43	43
Vente de carburant	306	385	267	167	222
Locations diverses	4	4	4	4	4
Autres recettes de fonctionnement	31	-	-	12	-

b. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	297	411	236	242	239
Frais de personnel	24	35	41	44	53
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Achat de carburant	232	349	171	158	160
Autres frais de gestion	41	27	24	40	26

LE POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Frais de personnel/ Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>CFU 2024</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
Commune de Propriano	8,08%	8,51%	17,23%	18,18%	22,17%

2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2021</u> <u>HT</u>	<u>CA 2022</u> <u>HT</u>	<u>CFU 2023</u> <u>HT</u>	<u>CFU 2024</u> <u>HT</u>	<u>BP 2025</u> <u>+ DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	388	434	315	228	271
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	297	411	236	242	239
EPARGNE DE GESTION	91	23	79	-14	32
Intérêts de la dette	-	-	-	-	-
EPARGNE BRUTE	91	23	79	-14	32
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
EPARGNE NETTE	91	23	79	-14	32

3. Les investissements et leur financement :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	19	44	15	1	102
Travaux	-	-	-	-	-
Autres dépenses d'investissement	19	44	15	1	102

EFFORT D'EQUIPEMENT	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
Population DGF	5042	5175	5188	5234	5373
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	3,76	10,24	2,80	0,22	19,07

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
RECETTES D'INVESTISSEMENT	-	34	90	52	-
Dotations et subventions	-	-	-	-	-
Autres recettes d'investissement	-	34	90	52	-

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 + DM
EPARGNE NETTE	91	23	79	-14	32
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	34	90	52	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19	44	15	1	102
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	-19	-10	+75	+51	-102
Emprunt	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI+RF-1068) - (DI+DF+66)	+72	-18	+147	-15	-70

4. Programmation des investissements de la Collectivité :

BUDGET AERODROME / 2026	M.Oeuvre	Travaux
Mise en place d'un Service de Prévention du Risque Animalier SPRA		A chiffrer
BUDGET AERODROME / 2028 et suivants		
Maîtrise d'œuvre, levé topographique, mesure de portance et sondage	97.854 €	
Amenée et replis d'atelier de travail (enrobé-marquage)	2.000 €	
Mise aux normes aérodrome (piste)		1.238.239 €
Mise aux normes aérodrome (balisage diurne + pannotage)		70.000 €
Mise aux normes aérodrome taxiway (chaussées, bretelles, aires de manœuvre)		360.131 €
Mise aux normes aérodrome (confortement de la berge du fleuve)		517.700 €
Mise aux normes aérodrome (clôtures)		485.250 €
Construction d'un hangar		390.031 €
Aménagements divers au bar restaurant et à la tour de contrôle		A chiffrer

Pour l'ensemble du projet, il conviendra d'en différer la programmation dans l'attente et pour permettre sa réalisation future, nous avons validé une nouvelle convention avec la D.G.A.C. et défini le périmètre de l'aérodrome, nous restons toujours dans l'attente d'une réunion avec la CdC pour étudier le financement.

Nous avons renouvelé à trois reprises notre demande auprès du Président du Conseil Exécutif.

Les montants estimés de cet investissement **devront être réévalués** en raison du retard, non imputable à la Commune, pris pour la concrétisation de ce projet.

Il conviendra de réfléchir à un mode de gestion de l'aérodrome qui devra intégrer un plan d'action permettant son développement.

Pour l'exercice 2021, les achats de carburant se sont élevés à 232.267 €, la vente de carburant a été de 306.091 €.

Pour l'exercice 2022, les achats de carburant se sont élevés à 349.232 €, la vente de carburant a été de 385.011 €

Pour l'exercice 2023, les achats de carburant se sont élevés à 171.201 €, la vente de carburant a été de 297.419 €

Pour l'exercice 2024, les achats de carburant se sont élevés à 157.681 €, la vente de carburant a été de 180.939 €.

Pour l'exercice 2025, les achats de carburant se sont élevés à 185.427 €, la vente de carburant a été de : 241.167 €.

NB : Il nous faut rester vigilant face à l'évolution de la situation économique ou d'autres aléas qui pourraient engendrer des risques de pertes de recettes importantes (taxes d'atterrissage et vente de carburant), il nous faudra évaluer la situation de la régie de l'aérodrome de Tavarria courant octobre 2026 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.

Les mouvements des aéronefs ont progressé entre 2024 (1238) et 2025 (1640) de 32% lors de la saison qui s'est étalée du 19 avril 2025 au 05 octobre 2025.

Les deux agents de la Commune en poste sur le site de Tavarria ont obtenu leur attestation de formation comme agent de prévention du risque animalier au Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport lors du stage qu'ils ont effectué à Châteauroux du 08 au 10 octobre 2025.